

---

JOHANNESBURG – Révision des principes opérationnels du GAC

Jeudi 29 juin 2017 – 11:00 à 12:00 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

CHAIR SCHNEIDER : Concernant la question de l’avis et des différents types d’avis permis par les statuts constitutifs, ce n’est pas la peine de le discuter tout de suite, on pourra le remettre à plus tard.

Et la question des Etats-Unis qui a soulevé le fait qu’il semblerait qu’on en est au point 4 du processus de la communauté habilitée, suivant les statuts constitutifs, donc c’est une question valide à considérer. On n’aura pas le temps de discuter de cela aujourd’hui donc il faudra que l’on décide d’une manière ou d’une autre ce que nous allons faire dans les prochains 21 jours. Donc c’est ça le point clé et nous proposerons donc d’accepter la version proposée des principes et des lignes directives pour ce cas particulier en tant que principe intérimaire et attendre jusqu’à la prochaine réunion. Et à ce moment-là d’essayer d’accorder d’autres principes, qui soient définitifs ou intérimaires mais en tout cas qui durent un peu plus longtemps, un an par exemple, comme procédure plus stable et accordée.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Je m'arrêterai à ce point-là. Ceux qui ont levé la main, je vous prie d'être brefs et de vous concentrer surtout sur ce que nous allons faire dans les prochains 21 jours, c'est ça le point clé.

Le Danemark.

DANEMARK :

Merci Monsieur le Président. Je ne veux pas me reprendre à chaque fois mais nous apprécierons si l'on pouvait prendre des décisions suivant ce qui est stipulé dans le point 2 du document du secrétariat. Donc d'aller au cas par cas.

Peut-être que pour la prochaine fois on pourrait avoir d'autres principes établis mais pour cette fois-ci, nous sommes de l'avis qu'il serait mieux d'aller au cas par cas.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas entendu Chris Disspain parler de politiques publiques, je sais qu'il y en a eu d'autres qui ont dit que le CEP fonctionnerait mieux si l'on suivait ces principes mais je demanderais donc à la présidence de relire le procès-verbal qui disait que Chris Disspain avait dit que le CEP aurait plus de temps pour se pencher sur les procédures existantes et qu'il avait moins de temps pour s'occuper d'autre chose. Du côté du conseil d'administration, je n'ai pas entendu dire qu'il y ait de politiques publiques. Peut-être que je n'ai pas

---

une très bonne mémoire mais je vous prie de vous pencher là-dessus.

CHAIR SCHNEIDER : Je vous remercie le Danemark.

Pour mieux comprendre : qu'est-ce que le CEP ? Parce ce qu'on devrait avoir tous le même niveau d'information pour savoir de quoi on parle.

DANEMARK : C'est le processus de participation collaboratif. Donc c'est la procédure qui permet au conseil d'administration de se pencher sur ces questions.

CHAIR SCHNEIDER : Le Canada.

CANADA : Merci. Il semblerait qu'il y a différents avis concernant la question de savoir si les amendements au sein du constitutif ont des implications de politique publique. Comme le Danemark, nous sentons que ce n'est qu'une question de créer un nouveau comité au sein du conseil d'administration, et c'est une question administrative qui porte sur l'administration du conseil

---

d'administration. Mais il ne nous semble pas qu'il y ait d'implication de politiques publiques.

Dans les principes intérimaires que nous avons devant les yeux, on indique que le GAC participera s'il y a des implications de politiques publiques. Et il nous semble qu'il est très important que le GAC participe à la communauté habilitée de manière transparente envers le reste de la communauté, en fournissant un certain niveau de prévisibilité par rapport à sa participation.

Donc, à travers cette mise à l'essai de cette proposition, comme il a été suggéré, nous avons entendu Chris Disspain dire qu'il n'y aurait pas d'implications de politiques publiques et donc qu'on pourrait peut-être créer un précédent qui ferait penser aux autres, que nous allons nous engager de manière ad-hoc sur les questions opérationnelles de l'ICANN. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :           Merci. L'Iran.

IRAN :                            Merci. Nous avons discuté de cela lors d'une pause café de manière informelle et il n'est pas clair quand on devrait décider s'il s'agit d'une politique publique ou pas. Si on prenait en considération l'efficacité qui surgit de cette modification, dans le cas des demandes de réexamen, les réexamens pourraient

---

également comprendre les politiques publiques. Donc c'est une question de politiques publiques.

Voilà pourquoi je ne sens pas que l'on puisse participer à la dernière minute et avoir un règlement de compte sur les situations de qui participe et qui ne participe pas.

C'est une mise à l'essai. Et bien suivons-là, complétons-là, sans compliquer les choses. C'est une mise à l'essai, c'est tout. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :           Merci. La Suisse.

SUISSE :                            Merci. Il me semble que cette mise à l'essai ne veut pas dire que nous acceptons dès le début qu'il y ait une implication de politiques publiques. On voit qu'il y a des membres qui ont différents avis, ça a dû être mentionné et ça doit apparaître dans les procès-verbaux. Et c'est-à-dire que lorsque l'équipe de direction fera sa proposition, ils devront se pencher sur les procès-verbaux pour pouvoir prendre en compte ces opinions, et ce qui a été exprimé lors du forum communautaire tout en considérant également quelle est l'essence de cet amendement aux statuts fondamentaux. A ce moment-là ils feront donc une proposition au GAC et c'est donc ça l'opportunité qui nous est proposée pour que les membres du GAC puissent être d'accord

---

ou en désaccord avec la proposition du groupe de direction. C'est ce que dit la procédure en tout cas.

Donc si ce désaccord est fort, il faudra que l'on ait des solutions complètes vu que l'on est à l'étape 4. Et si nous ne parvenons pas à un accord suite à cette discussion complète, on devra décider de nous abstenir. C'est notre opinion, notre position par défaut.

Je pense qu'on n'a pas bien compris le problème. Cette mise à l'essai implique que tout cela peut être discuté et résolu en appliquant la procédure qui est prévue à l'étape 4 de la formation. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci la Suisse.

Nous n'allons pas résoudre cette question aujourd'hui à moins que vous souhaitiez passer l'après-midi ici dans cette salle avec moi, ou avec moi mais ailleurs. Donc il faut savoir ce que nous allons faire dans les prochains 21 jours. Nous allons donc vous présenter une proposition dès que possible. L'équipe de direction s'en occupera et par la suite nous pourrons le discuter par le biais électronique. Et c'est assez prévisible mais il faudra que l'on tienne une téléconférence. Une. On ne peut pas avoir deux téléconférences pour les différents fuseaux horaires donc il

---

faudra trouver la meilleure solution de compromis pour discuter de cela.

Donc nous avons deux aspects.

D'une part il y a la question de l'accord concernant les éléments opérationnels ou les principes opérationnels.

Et d'autre part, on a la question de l'accord sur le fond de la question. C'est-à-dire d'accepter ou de rejeter la question qui nous est soumise en utilisant les principes opérationnels que nous sommes en train d'élaborer.

Il se pourrait qu'on n'ait pas besoin d'un consensus complet pour définir nos principes opérationnels mais il faudrait toutefois que l'on essaye d'avoir une convergence d'avis sur comment faire avancer cela, parce que nous avons 21 jours, comme je l'ai dit.

Et comme le disait la Suisse, si l'application de ces procédures ne nous permet pas de nous mettre d'accord sur le fond de la question et que l'on est d'accord, le fond de la question à la dernière étape devrait se fonder sur le consensus. S'il y avait des objections à la fin on pourrait décider de s'abstenir parce que ce serait justement le résultat de cette procédure.

Autrement, je dirai définitivement qu'il faudrait que vous soyez disponibles, où que vous soyez. Donc si vous êtes en vacances

---

soyez disponibles à un appel qui pourrait avoir lieu à n'importe quelle heure du jour mais je dirai entre le 15 et le 20 juillet, parce que ce sera à peu près à cette date qu'il faudra que l'on sache quoi faire.

Nous allons entendre deux ou trois autres intervenants et puis nous allons conclure. Les Pays-Bas, l'Iran et le Danemark.

PAYS-BAS :

Merci Monsieur le Président. S'il y avait un problème potentiel, nous pourrions essayer de le contourner. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de l'intérêt public, et cela est aussi un précédent. Donc je pense que de toute manière on est en train d'envoyer un signal à la communauté.

Et ce signal dont vous parlez « Ok, ça ne nous intéresse pas parce ce n'est pas de la politique publique », ce signal pourrait être très mauvais.

CHAIR SCHNEIDER :

L'Iran.

IRAN :

Nous aimerions beaucoup participer à cette téléconférence mais je ne serai pas disponible aux dates que vous avez mentionnées, je serais en Indonésie et je pense que ça doit être avant le 15 ou



---

après le 22 parce qu'il faut absolument, je suis très intéressé à participer à cette discussion.

CHAIR SCHNEIDER :

Nous pourrions faire un doodle pool.

Je sais qu'il y a des contraintes par rapport à cette téléconférence mais, avant, nous devons échanger du matériel, moi également je ne serai pas dans mon bureau à partir du 15. Mais ce n'est pas forcément quelque chose que je puisse résoudre ou décider. Il faudrait analyser quelles sont les autres options en vue des contraintes de temps, etc.

Nous allons faire de notre mieux mais nous ne pouvons pas inventer des jours qui n'existent pas dans le calendrier.

Le Danemark, ensuite le Royaume-Uni et puis on va devoir s'arrêter.

DANEMARK :

Désolé de reprendre la parole.

Vous m'avez demandé ce qu'était le CEP et il s'agit de la procédure d'engagement de coopération, le processus. Je l'avais mal expliqué avant. Et pour ce qui est de la téléconférence, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un problème d'intérêt dans le domaine des politiques publiques. Nous aimerions avoir une discussion

---

complète au sein du GAC pour savoir quel est notre rôle dans ce type de débats. Il s'agit plutôt d'une affaire interne mais les statuts disent que nous avons la possibilité de participer, et c'est pour cela qu'il faudrait essayer d'en parler après en plénière.

CHAIR SCHNEIDER : Le Royaume-Uni.

ROYAUME UNI : Très brièvement. Je soutiens le point soulevé par les Pays-Bas et je voudrais rappeler à nos collègues ce que j'ai dit avant par rapport au changement des statuts fondamentaux qui ont changé avant d'être d'intérêt public. Alors la façon dont le conseil d'administration gère les demandes de réexamen en ce qui concerne les actions du conseil d'administration ou les inactions, cela est en rapport avec la transparence, la responsabilité et le respect des processus et cela, à la fois, a un lien avec l'intérêt public. Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Je pense qu'on ne pourra pas en débattre davantage aujourd'hui. On va voir en fonction de nos ressources comment nous pouvons organiser une discussion pendant cette période de 21 jours.



---

en sorte que ces principes puissent être adoptés afin que l'on puisse mettre en place les élections à la prochaine réunion sur la base des statuts révisés afin de s'assurer que tout le monde puisse voter.

Je vais m'arrêter là et je vais donner la parole à Olof qui va vous communiquer plus de détails.

OLOF NORDLING :

Merci beaucoup Monsieur le Président. Tout d'abord, ce document a fait l'objet d'une période de révision de 60 jours. Il a été annoncé donc à Copenhague. On a reçu des commentaires, pas beaucoup mais on en a reçu quelques-uns. Ces commentaires ont été pris en compte pour la rédaction de la version finale qui vous a été distribuée pour une révision finale il y a quelques semaines.

De manière très brève, il n'y a pas eu d'objections à la toute dernière version, celle que vous voyez affichée à l'écran.

Pour certains cas, il y a des changements mineurs qui ont été fait au niveau éditorial qui ne changent pas le fond de la question. Et si on fait défiler le document sur l'écran, on peut passer directement aux élections de présidents et vice-présidents.

Nous avons lu les commentaires que vous nous avez envoyés, nous avons relu et nous les avons trouvés acceptables. Peut-être

---

qu'il ne faudrait pas relire le tout à haute voix ici. Je m'en remets à vous.

Pouvons-nous accepter le texte tel qu'il vous a été distribué dans cette période de 60 jours ?

J'ai l'Iran qui souhaite prendre la parole.

IRAN :

Merci beaucoup.

Vu les implications que cela a pour le vote du président et vu que vous avez dit que les commentaires n'ont pas donné lieu à des changements majeurs, je propose d'approuver le texte, à moins que des objections soient formulées pendant cette réunion.

OLOF NORDLING :

Merci l'Iran.

Pouvons-nous faire une mention d'adoption ? Je vais dire un...

Ah, pardon. Nouvelle Zélande, je ne vous avais pas vu. J'ai besoin de lunettes.

NOUVELLE ZELANDE :

J'aimerais avoir une précision par rapport aux principes 9 et 10 en ce qui concerne les réunions ordinaires et les réunions extraordinaires, ou d'urgence.

---

OLOF NORDLING :            Pouvez-vous faire défiler le texte pour qu'on voit les principes 9 et 10 s'il vous plait ?

La différence entre ces deux réunions, ordinaire et extraordinaire, ou d'urgence. Il n'y a pas de changement en ce qui concerne la différence entre ces deux réunions et par rapport au moment où ces deux principes ont été conçus. Il n'y a pas de différence.

L'Iran.

IRAN :                            Olof, je n'ai aucune difficulté par rapport à cela. Il y a deux cas de figure. Il peut y avoir une urgence et, à ce moment-là, si nous ne répondons pas dans les délais prévus, cela peut entraîner des difficultés pour nous, voilà.

CHAIR SCHNEIDER :        Est-ce que cette explication est satisfaisante Nouvelle Zélande ?

NOUVELLE ZELANDE :      Oui. Je voulais des précisions par rapport aux délais parce qu'on a l'impression que ce sont les mêmes délais pour les deux réunions.

---

CHAIR SCHNEIDER : Ces éléments n'ont pas changé par rapport aux principes originaux. Peut-être que ce n'est pas le bon terme une réunion d'urgence mais il s'agit surtout du délai pour annoncer ce type de réunions. Il y a un délai de 10 jours. Cela n'a pas changé. Nous pourrions le changer quand on fera la révision complète des principes opérationnels et on pourrait à ce moment-là ajouter quelque chose. Mais pour ce qui est des élections, ces changements qui ont été fait ont été mineurs. Et pour ce qui est du principe 33, il est dit qu'on n'a pas besoin d'une majorité simple pour amender les principes opérationnels. Mais bien sûr, nous essayons que tout le monde soit là. Merci.

OLOF NORDLING : Merci.

On pourrait revenir à la proposition de l'Iran. Est-ce que l'on l'accepte ?

Un...

Deux...

Trois. C'est donc accepté par le GAC par consensus je crois. Merci beaucoup.

---

Et suite à cette décision, nous allons donc mettre à jour les principes opérationnels dans les plus brefs délais.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci Olof.

Nous avons donc achevé ce processus de révision des aspects liés aux élections dans les principes opérationnels. Ce processus a commencé il y a 3 ans après la dernière élection où il y avait plus d'un candidat aux différents postes à pourvoir.

Maintenant – et cela veut dire que nous pouvons nous concentrer j'espère avec plus de ressources, sur cette révision globale de nos principes opérationnels. Nous n'avons pas pu procéder de manière rapide parce qu'il y a eu des éléments comme la transition IANA, etc. qui ont occupé notre attention mais nous nous sommes mis d'accord pendant les réunions précédentes sur le fait qu'il fallait se mettre d'accord par rapport à une structure des principes opérationnels.

Et nous allons voir, il y a une diapo qui montre – je pense qu'on l'avait dit à Copenhague – la logique derrière cette démarche.

OLOF NORDLING :

Oui.



---

Pouvons-nous changer la diapo à l'écran pour que l'on puisse voir la structure à laquelle nous avons songé ? Structure de haut niveau.

Et, en guise d'introduction, juste pour rappel, nous avons distribué pour la réunion de Copenhague, par courrier électronique, Michel Scott-Tucker l'avait fait. Donc, nous avons distribué à l'époque une structure possible pour les principes opérationnels afin de les structurer un peu plus. Nous avons maintenant des principes opérationnels qui sont divisés en chapitres.

Voilà, très bien. Alors, avec des titres comme ceux qui apparaissent sur l'écran, vous voyez sur l'écran les titres. On commence par la portée, ce qu'est le GAC, ce qu'il fait. Ensuite des informations par rapport à l'adhésion au GAC : qui peut rejoindre le GAC, notre engagement vis-à-vis de la civilisation, quels sont nos membres, quels sont les observateurs, quelles sont les représentations.

Ensuite, le chapitre suivant concernerait le travail du GAC, l'engagement vis-à-vis de la transparence, l'engagement vis-à-vis de la participation de tous les membres, les exigences au niveau du quorum, les réunions en face à face, comment elles devront être conduites, le travail en ligne, et l'établissement, le fonctionnement et la suppression de groupes de travail.

---

Diapo suivante.

L'équipe de direction du GAC, leur rôle et responsabilités, le président du GAC, les vice-présidents, les mandats, les fonctions, ensuite les groupes de travail, les présidents et co-présidents des groupes de travail et les responsables thématiques. Voilà les catégories que nous proposons.

Ensuite, l'élection du président et des vice-présidents du GAC, les mandats, la durée du mandat et les règles pour l'élection du président et des vice-présidents.

Le chapitre suivant concernerait les réunions, à savoir l'ordre du jour, structure de l'ordre du jour, les procès-verbaux et la tenue de registres.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Nous voyons ici un chapitre sur les groupes de travail, leur création, les présidents et co-présidents des groupes de travail, les membres des groupes de travail, qui peut en devenir membre, les activités et la suppression des groupes de travail.

Ensuite un chapitre sur la vie du GAC au conseil d'administration. C'est un sujet assez populaire aujourd'hui. On parle des exigences au niveau du consensus, la communication de l'avis du GAC, quels sont les vecteurs de communication et le suivi de

---

l'avis du GAC par rapport aux activités du conseil d'administration.

Ensuite, diapo suivante.

Il y a un titre: interaction avec la communauté de l'ICANN. Comment nommer des représentants ou des membres aux différents groupes de travail intercommunautaires et équipes de travail. Ensuite les rôles et les responsabilités des représentants du GAC dans ces groupes, comment faire passer les messages du GAC dans ces groupes et comment chercher les commentaires de la communauté par rapport au travail du GAC. Et ensuite, les agents de liaison du GAC auprès des différentes SO et SC.

Ensuite, la participation du GAC à la communauté habilitée. Nous avons encore un titre portant sur le secrétariat et bien sûr un titre concernant la révision des principes opérationnels.

Voilà. Je vous présente cela pour rappel. C'était une suggestion que nous avait présenté Michelle à l'époque pour voir si nous pouvons utiliser cette suggestion comme point de départ. Nous pouvons donc bien sûr modifier cette proposition et l'améliorer si vous le souhaitez.

Manal s'il vous plait.

---

MANAL ISMAIL :

Une réaction initiale et une remarque de nature générale. Je suggère de garder les principes généraux à un niveau assez général et de rédiger les détails ailleurs. Si vous êtes d'accord, je suggère donc de garder les titres pour les groupes de travail sous la rubrique méthode de travail du GAC, qui existe maintenant. De supprimer donc les différentes sections concernant le travail du GAC.

Pouvons-nous revenir un petit peu en arrière ? Je ne me souviens pas exactement quelle diapo c'était. Ce que je veux dire c'est que le groupe de travail figure déjà sous la rubrique méthode de travail du GAC. Mais il y a une section séparée qui s'appelle groupe de travail et je suppose que cela va inclure plus de détails et je ne pense pas que les principes opérationnels doivent contenir autant de détails.

OLOF NORDLING :

Merci beaucoup. Je pense qu'on se rend compte, il y a plusieurs d'entre nous qui partagent votre avis en ce sens, que les principes opérationnels sont des principes de haut niveau, assez généraux et qu'il y a des détails qui n'ont pas leur place dans les principes opérationnels. Il s'agit plutôt de procédures administratives.

Donc la suggestion ici est d'avoir un autre type de document qui serait plus facile à changer d'ailleurs, où l'on puisse capturer, où

---

l'on puisse refléter les procédures administratives que nous devons suivre à des fins logistiques par exemple, ou à des fins opérationnelles. Et ces autres documents pourraient être plus facilement modifiés.

Cela a été proposé avant et je pense qu'il y a un certain soutien à cette proposition.

L'Iran s'il vous plait.

IRAN :

Merci Olof. Dans la partie du quorum, je pense qu'il faudrait qu'on ait le quorum et qu'il y ait les mécanismes de mise en œuvre y afférent, aussi. Même si on ne s'en sert pas. Parce qu'il faut savoir si on a ou si on n'a pas le quorum en fait.

Et puis, il faut également considérer la conduite de la réunion. C'est très important. Donc il y a également la question des points d'ordre, des motions d'ordre des délégués. Et ce dans les différentes catégories. Donc on aurait peut-être par exemple une catégorie des personnes qui ne sont pas d'accord avec les règles et donc il faut que le président rappelle l'assemblée à l'ordre.

Donc ce n'est pas une question d'entrer en détails mais il faudrait que l'on fasse au moins allusion à la conduite de la réunion, où que vous voulez.

---

OLOF NORDLING :           Merci. Bien sûr il y a également le potentiel de faire allusion à des règles existantes que beaucoup d'organisations utilisent, comme par exemple Robert. Les règles de Robert, entre autres. Des fois elles sont un peu trop indicatives mais oui, c'est compris, c'est vrai, trop normatives. En tout cas, la question du quorum devrait être parmi les principes opérationnels, les principes de haut niveau, l'exigence de quorum bien sûr devrait être comprise, mais la conduite des réunions reste quelque chose qui devrait faire partie des principes opérationnels ou des procédures administratives ?

IRAN :                       Où que vous voulez. Je n'ai pas de préférence particulière. Les principes opérationnels pourraient très bien être en rapport avec certaines procédures de modification. Mais il est important donc de faire allusion à la conduite de la réunion. C'est ça qui est très important.

Merci.

OLOF NORDLING :           Les Etats-Unis.

---

ETATS-UNIS :                   Merci. Je m’excuse, je ne pensais pas à ma question au moment de défiler dans les diapositives.

Rappelez-moi s’il vous plait si dans les principes de haut niveau ou dans le code de conduite on dit ce que doivent faire les participants du GAC ?

OLOF NORDLING :           Voyons.

CHAIR SCHNEIDER :       Olof, si vous me permettez. On a tenu une réunion auparavant, je pense que c’était à Hyderabad ou peut-être à Copenhague, on avait une diapositive d’une page qui contenait les principes de haut niveau ainsi que des sous-titres préliminaires futurs en une seule page.

J’ai trouvé une liste sur un mail de Manal du 11 mars. Donc sur sa présentation, elle a la liste des principes de haut niveau qui était proposée mais cette liste en une page nous permettait d’avoir une idée générale en une seule page.

J’essaierai de trouver le reste mais concernant la demande des Etats-Unis, concernant le code de conduite, je ne me rappelle pas si on a eu cela auparavant mais nous devrions avoir des règles, identifier des lignes de conduite que nous devrions tous

---

respecter. Donc, devons-nous élaborer nos propres règles ou devrions-nous respecter celles de l'ICANN? Donc on pourrait peut-être utiliser ce que l'ICANN a déjà élaboré.

OLOF NORDLING :

Je pense que ça doit être la première diapositive. Pas un code de conduite mais des parties d'un code de conduite. Donc la conduite des travaux du GAC, l'engagement à la transparence, l'engagement envers la participation de tous les membres. Peut-être que cela pourrait être condensé en un code de conduite, on va dire de conduite.

L'Iran.

IRAN :

Non, Olof, je ne propose pas que l'on crée un code de conduite pour le GAC, on suit le code de conduite de l'ICANN qui a déjà son code de conduite. Il est annoncé, il est publié sur une page Web, à chaque réunion on y fait allusion. Si vous accédez à la salle Adobe Connect, vous devez accepter que vous avez vu le code de conduite et que vous acceptez de vous y confirmer. Donc je pense que ce n'est pas la peine de lancer une discussion ici [inaudible] concernant le code de conduite. Et, à ce moment-là, si on commence à le faire on verra qu'il y a plein d'autres questions à discuter donc ce n'est pas la peine de le faire.



---

Merci.

OLOF NORDLING :           Merci, c'est noté. C'est noté. Il me semble que nous arrivons à la fin de cette séance et qu'il est l'heure de changer de sujet.

CHAIR SCHNEIDER :       Oui, tout à fait. Mais on pourra prendre quelques minutes de plus.

Donc on a le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud.

ROYAUME UNI :            Merci Olof. Et merci à tous pour vos commentaires. Je comprends ce que disait Manal mais cela sépare des principes de haut niveau des aspects plus opérationnels, des règles de procédure ou le règlement intérieur comme on dirait. Pour la création d'un groupe de travail qui tienne des réunions, la conduite de réunions donc des ordres du jour, le quorum, les désignations de l'équipe de direction, tout cela pourrait faire partie du règlement intérieur mais nous avons un ensemble de principes de haut niveau qui doit être identifié facilement. Donc nos engagements, ce que nous nous engageons à faire, engagement par exemple de respecter le code de conduite de l'ICANN. Cela pourrait être l'un des engagements d'un des

---

principes de haut niveau. Et nous ferions donc le lien. J'aime bien cette approche.

Et donc, pour ce qui est de la gestion des règles de procédure, le règlement intérieur, il me semble que c'était Olof qui a signalé qu'il serait facile pour nous de les peaufiner à mesure que le comité continuera d'évoluer et le travail du comité continuera d'évoluer dans l'avenir. Merci.

OLOF NORDLING :                   Merci. J'ai le Brésil puis l'Afrique du Sud. Je ne sais pas si c'est le bon ordre, allez-y.

AFRIQUE DU SUD :                   Merci. Mais le Royaume-Uni a reflété ce que je voulais dire. Mon intention était de soulever la question du règlement intérieur. Et je pense que c'est en fait le terme ou le chapitre qui, de notre avis, comprend toutes les questions qui sont comprises dans les termes de conduite. Merci.

OLOF NORDLING :                   Le Brésil.

BRESIL :                                Oui, j'allais dire quelque chose de similaire à ce que vient de dire l'Afrique du Sud. En tant que gouvernement, nous devrions

---

adopter et suivre les règles que nous avons considérées comme étant nécessaires en tant que gouvernement. Donc je pense qu'on ne devrait pas s'inquiéter trop de ce que font les autres parties de la communauté ou de nous mettre en conformité avec ce que l'ICANN attend de nous. Nous sommes les gouvernements donc nous devrions suivre nos cultures gouvernementales. Donc, dans ce contexte en général, on parle du règlement intérieur ou des règles de procédure. Donc il ne nous faut pas une règle de conduite en tant que représentants gouvernementaux, nous n'adopterons pas le type de comportement qui est partagé et attendu ailleurs. Et nous savons bien comment nous comporter. Donc dès fois je me préoccupe du fait qu'au sein du GAC il y ait des discussions visant à démontrer à la communauté que nous sommes également censés suivre les paramètres et les règles. Nous sommes des gouvernements donc ne devrions nous orienter par les nécessités des gouvernements. Merci.

OLOF NORDLING :

Merci. Peut-être que je devrais essayer de tirer une conclusion sur ce point-là et c'est le fait qu'il faudrait peut-être que l'on évalue donc la forme des principes de haut niveau qui ont été proposés et d'aborder ces commentaires qui ont été soulevés. Puis de commencer à élaborer un document de règles de procédures pour que l'on puisse proposer une première version préliminaire de ce règlement intérieur qui soit circulée au sein du

---

GAC pour sa considération. Donc serait-ce une première étape à votre avis ?

CHAIR SCHNEIDER :

Oui, si je ne me trompe, nous avons accordé quelles étaient les étapes suivantes la dernière fois et l'un des éléments que nous avons accordés était de nous séparer des principes opérationnels actuels et de les placer sous ces titres et d'utiliser cette liste des titres comme point de départ. Donc nous nous sommes mis d'accord à ce moment-là sur une liste mise à jour. On ne l'avait pas fait auparavant parce qu'il y avait des questions qui n'étaient pas finies mais maintenant on pourrait peut-être reprendre ces principes de haut niveau comme une structure logique pour, par la suite, meubler chaque titre avec les contenus pertinents, pour indiquer en une étape suivante quels seraient les éléments que nous proposons de garder ou ce que nous proposons d'ajouter ou ce qui, à notre avis, représente trop de détails ou comment ré agencer ces points. Mais il faudrait qu'on se mette d'accord sur notre travail et sur le processus de révision de ce document. Donc il faudrait que l'on soit clair sur l'état de ce document subordonné avant de pouvoir avancer. Pourtant, on pourrait par exemple commencer à travailler sur les détails ou les aspects plus abstraits du document actuel et, une fois que l'on aura fait cela, on pourra vérifier pourquoi les personnes veulent apporter des modifications, si c'est justifié

---

qu'ils ne veulent pas apporter de modifications, etc. donc l'idée était donc d'utiliser cette ressource qu'est la liste structurelle que nous avons maintenant, que nous avons déjà accordé et y assigner les éléments actuels des principes opérationnels sous les titres correspondants. Merci.

Est-ce toujours correct ? Si les ressources le permettent, et si l'on a suffisamment d'interactions et de soutien du GAC dans son ensemble, nous essayerons de faire avancer cela dans la période intersession au sein de l'équipe de direction à l'aide du secrétariat et du personnel de soutien. Il nous faut toutefois également le soutien du GAC, autrement il nous sera trop difficile d'y parvenir. Voilà, je pense que nous voilà donc à la fin de cette séance. Il nous reste une autre séance avant la pause du déjeuner, concernant une mise à jour du roulement de la clé de signature de clé. Ce sont les informations que l'ICANN voulait partager avec nous. Nous avons ici David Conrad qui se présentera dans quelques secondes pour nous raconter pourquoi il est là. Oui, prenez place. Vous pouvez vous assoir ici si vous voulez David, au milieu de la table.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**